

LES TRANSPORTS

LA CONVOCATION DU COMITÉ PERMANENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au député de Northumberland-Miramichi, qui préside le comité permanent des transports. Je m'adresse à lui, ce que le Règlement me permet de faire, afin de tenter d'échapper à l'atmosphère oppressante qui règne ici et de contourner l'arbitraire décret du conseil qui nous place dans un dilemme en empêchant les députés de poser des questions et d'obtenir des explications sur l'ordonnance de frais.

Le président du comité permanent des transports ferait-il rapport à la Chambre de la possibilité de réunir le comité des transports dès demain et toute la semaine prochaine, compte tenu de l'échéance du 15 novembre, afin que les députés de tous les partis puissent interroger les présidents des deux sociétés ferroviaires et celui de VIA Rail, ainsi que les fonctionnaires compétents de la Commission des transports qui pourraient venir s'expliquer sur cette ordonnance de frais et faire des comparaisons avec la société Amtrak ou le réseau européen, qui compte pas moins de 11 sociétés distinctes...

Mme le Président: A l'ordre. Je voudrais que le député pose une question et que celle-ci soit aussi brève que possible.

M. Nowlan: Madame le Président, le président du comité peut-il dire à la Chambre où en sont les discussions visant à faire convoquer le comité? Le député ne croit-il pas qu'il serait utile d'élargir le mandat du comité pour y inclure la région de l'Atlantique et la Colombie-Britannique au lieu de se limiter à l'Ontario et au Québec?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, les députés ont déjà eu l'occasion de discuter de la question au moins à deux reprises: la première, à l'occasion d'une journée d'opposition. C'était là la première motion présentée par l'opposition; la dernière fois, soit la deuxième fois, c'était lundi dernier, à l'occasion du débat sur une motion visant à accepter le rapport d'un comité. Il reste quatre jours d'opposition où les députés d'en face pourront discuter de la question à nouveau, s'ils le désirent. Et au surplus, le ministre des Transports a indiqué qu'il était disponible pour comparaître devant un autre comité afin de fournir des explications.

Alors, il y a eu et il y aura amplement d'occasions pour que ce sujet soit encore discuté grâce à la disponibilité du ministre des Transports et à la flexibilité du gouvernement. Donc, la requête de l'honorable député n'est absolument pas nécessaire.

[Traduction]

LA PARTICIPATION DES DÉPUTÉS À L'EXAMEN DE LA DÉCISION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adressait au président du comité permanent des transports. Je ne m'adressais pas au leader du gouvernement à la Chambre qui a indéniablement torpillé la recommandation voulant que la présidence...

Mme le Président: A l'ordre. Le président du Conseil privé est autorisé à répondre aux questions de ce genre si cela lui plaît.

Questions orales

Des voix: Non.

M. Andre: Balivernes!

M. Nowlan: Est-ce que le président du comité permanent ou bien le président du Conseil privé pourrait expliquer à la Chambre que l'on a voulu faire diversion en invoquant les quatre jours prévus qui restent et qu'à moins que le comité permanent ne se réunisse demain et toute la semaine prochaine, on ne pourra utiliser ces quatre journées avant le 15 novembre, empêchant ainsi les députés de tous les partis de discuter de cette décision des plus arbitraires?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'avais justement l'intention de désigner lundi prochain comme jour d'opposition, voulant parler à mes collègues leaders parlementaires plus tard cet après-midi.

Alors, dans les circonstances, avant le 15 novembre il y aura au moins une autre occasion d'en discuter. Selon toute vraisemblance, lundi prochain sera une journée de l'opposition.

* * *

● (1425)

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LE DISCOURS DU SOUS-GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le Conference Board du Canada a indiqué qu'il y a bien vingt ans que les consommateurs canadiens n'avaient pas manifesté un tel manque de confiance dans l'économie canadienne et ce phénomène est en rapport direct avec la politique des taux d'intérêt élevés. Le ministre de l'Agriculture s'est plaint hier des taux d'intérêt bancaires élevés, ce qui n'a pas empêché le sous-gouverneur de la Banque du Canada de déclarer hier également à London que la situation n'allait pas changer. Ma question est très simple. Le ministre peut-il nous garantir qu'il va mettre en place une politique visant à réduire les taux d'intérêt et pourrait-il nous dire également qui est véritablement à la tête de ce pays: le gouvernement fédéral ou la Banque du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait aussi bien que moi que pour parvenir à réduire les taux d'intérêt, il faut d'abord réduire le taux d'inflation. Nous pourrions tous deux discuter des différences dans les taux d'intérêt canadiens et américains ou des taux d'intérêt dont devraient bénéficier les épargnants, probablement un taux sensiblement supérieur au taux d'inflation. Sur ces questions, le député et moi-même pouvons avoir des divergences d'opinion mais j'ose espérer que le député admettra avec moi que la solution la plus sûre et la plus radicale pour réduire les taux d'intérêt, c'est de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire le taux d'inflation, taux qui est effectivement élevé et qui continue de grimper. C'est là la seule façon de satisfaire à la requête sincère du député. Il me demande des garanties: voilà la garantie que je lui offre.